



DECISION DU MAIRE

N° DEC202505-002 - Annule et remplace la DEC202504-001 : Marché de travaux d'aménagement et de renaturation cœur de bourg - tranche 1

Le Maire de la Commune de Linxe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2020,

ARTICLE 1 -

Le choix des artisans suivants pour les travaux d'aménagement et de renaturation du cœur de bourg – tranche 1 :

LOT 1 VRD Revêtement de sols : **LAFITTE TP** 987 856.70€ HT soit 1 185 428.04€ TTC

LOT 2 Espaces verts : **BEVER** 86 867.42€ HT soit 104 240.90€ TTC

Le marché de travaux pour la tranche 1 s'élève à **1 074 724.12€HT** soit 1 289 668.94€ TTC.

ARTICLE 2 -

La dépense est inscrite au budget 2025 de la commune.

ARTICLE 3 -

Le conseil municipal sera régulièrement informé de cette décision lors de la prochaine séance.

Signé le **23 mai 2025**

Le Maire, Thierry GALLEA

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »